

Compte rendu de la séance du 7 décembre 2018

PRESENTS : GAY Georges - GUITTARD Bernard - GARREAU Line - GREGOIRE Marc – LETREN Rose-Line - PAILLONCY Guy - TRIGNOL Michel.

EXCUSES : FAUGERE Michel (pouvoir à R.Line LETREN)

ABSENTS: PAPON Emmanuel - VERGNE Christophe

Secrétaire(s) de la séance : Bernard GUITTARD

Le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Construction de 4 gîtes au lieu-dit Les Plattas : plan de financement (DE 2018 064)

M. le Maire expose aux élus qu'il convient d'établir le plan de financement du projet de construction de 4 gîtes destinés à l'activité « pêche » au lieu-dit Les Plattas.

Ces gîtes d'une capacité d'accueil de 6 à 8 personnes dont 2 gîtes accessibles aux personnes à mobilité réduite, seront réalisés sur pilotis.

Le coût total de cette opération (travaux et études) est estimé à 666 084€.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, valide le plan de financement suivant et autorise M. le Maire à demander les subventions correspondantes :

| | |
|---|----------|
| - DETR 2019 (30% sur un plafond de 500 000€) : | 150 000€ |
| + 15% sur le lot bois : | 45 120€ |
| - DSIL 2019 (15% sur étude) : | 12 938€ |
| DSIL 2019 (25% sur travaux) : | 138 057€ |
| - Région (15% plafonné à 70 000€) : | 70 000€ |
| + 20% sur le lot bois plafonné à 50 000€ : | 50 000€ |
| - Département (15% sur un plafond de 400 000€) : | 60 000€ |
| + 3% sur les 2 gîtes PMR (label tourisme et handicap) : | 8 283€ |
| - Autofinancement commune (20%) : | 131 686€ |

M. le Maire rapporte les conclusions du cabinet ALLIANCES qui a effectué une étude de faisabilité du projet :

« Le projet de gîtes insolites sur la commune de Larodde au lieu-dit «Les Plattas » tient compte d'un contexte avec une attractivité touristique modérée, malgré la présence du barrage de Bort-les-Orgues à proximité.

C'est la raison pour laquelle il est nécessaire que l'offre en matière de locatifs soit remarquable par la qualité des aménagements et de son emplacement. Ce positionnement original associé à un environnement intimiste et une image de « village de pêche insolite » doit être conforté par des équipements complémentaires (pontons de pêche, location de matériel de pêche, location de VTT et vélo à assistance électrique, prestations de guidage), mais également par des services (restauration).

Le projet économique prévu à partir de niveaux d'activité raisonnables montre un modèle économique fragile qui pourrait venir en diversification d'une activité existante pour un exploitant potentiel.

Le développement optimum du projet nécessite des performances en termes de communication et de promotion avec la mise en place d'outils, d'un plan d'action, des partenariats et un budget conséquent (10% à 15% du chiffre d'affaires).

Il convient de souligner que la création d'un village de gîtes insolite de pêche de petite taille nécessite un soutien financier avec un montage qui permette un bon équilibre entre les aménagements réalisés par la collectivité et le solde d'exploitation pour le gestionnaire. Ce projet va générer un regard nouveau et attractif sur le territoire pour développer l'attractivité touristique et les retombées économiques sur celui-ci. »

Demande de subvention de l'association Larodde, mémoire et patrimoine (DE 2018 065)

M. le Maire donne lecture du courrier de Mme BEZY, présidente de l'association "*Larodde, mémoire et patrimoine*" dans lequel il est demandé une subvention communale d'un montant de 350€. Cette association a été créée en mars 2018 puis enregistrée au Journal Officiel le 20 septembre 2018. Une manifestation a d'ores et déjà été organisée à l'occasion du 11 novembre 2018.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, accepte d'attribuer une subvention de 350€ à l'association "*Larodde mémoire et patrimoine*" au titre de l'année 2018.

Conservatoire du littoral : projet d'acquisition de terrains (DE 2018 066)

Par courrier en date du 15 novembre 2018, Kevin BRIONAUD chargé de missions Lacs du Massif Central sollicite l'avis du conseil municipal quant à deux projets d'acquisition par le Conservatoire du Littoral.

Il s'agit des parcelles suivantes :

- parcelle cadastrée ZA 69 d'une superficie totale de 20 210 m² appartenant à l'indivision LEDUC
- parcelle cadastrée ZA 34 et 35 d'une superficie totale de 14 790 m² appartenant à M. Fernand PAPON.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal ne voit aucune objection à ces acquisitions et émet donc un avis favorable à ce projet.

Marc GREGOIRE profite de ce point pour préciser que les propriétaires de parcelles situées le long du barrage ont été consultés par le Conservatoire du Littoral pour connaître leur intention de vendre. Il précise notamment qu'il serait souhaitable que le Conservatoire procède au bornage des parcelles qu'il achète.

Travaux de restauration du petit patrimoine

Après renseignements pris auprès de divers organismes, M. le Maire souligne que la commune pourrait bénéficier de subventions pour les travaux de restauration du petit patrimoine auprès de l'Etat (DETR), du Conseil Départemental (FIC) et de la Fondation du Patrimoine (système de mécénat).

Sachant que la commune sollicite d'ores et déjà un montant important de DETR dans le cadre du projet de construction des gîtes, les deux dossiers ne pourront se cumuler. Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de reporter ce projet.

Questions diverses

* M. le Maire informe avoir relancé Maître DUPIC pour les dossiers en attente à son étude et particulièrement la vente du bâtiment route de Bort indivision BULIDON/commune. Marc GREGOIRE souligne que ce garage se dégrade de plus en plus (notamment la toiture).

* M. le Maire fait part de l'avis favorable de la DDT du P.D.D concernant la demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles AD 130 et AD 3 « Les Plattas ». Cette autorisation est subordonnée à *l'exécution sur d'autres terrains, de travaux de boisement ou reboisement pour une surface correspondant à la surface défrichée, ou d'autres travaux d'amélioration sylvicoles d'un montant équivalent assortie d'un coefficient multiplicateur.*

Le défrichement à venir pourra donc être compensé par le boisement prévu sur les parcelles AE 63 et 65 au lieu-dit « Bois de Pruns » comme précisé dans la réunion du 9 novembre 2018.

* Le conseil municipal décide de faire des petits travaux de restauration du local mis à disposition à l'association de Pétanque : habillage des murs en OSB, installation d'un robinet d'eau.

R.Line LETREN profite de ce point pour signaler que le robinet extérieur représente un danger considérant que l'eau qui s'écoule devant le local Loisirs et Partage et le local boulangerie, devient de la glace en hiver et risque par conséquent de provoquer des chutes.

Toute personne intéressée pour constituer un Comité des fêtes est invitée à assister à une réunion qui aura lieu Samedi 29 décembre 2018 à 10h30, à la salle de réunion au 1^{er} étage de la mairie.

La séance est levée à 22h.